

ses ambassadeurs, le seigneur de Chantonay et Luis Venegas, lui ont été très-agréables. — Il assure le Roi que l'envoi de l'archiduc Charles n'a pas été fait pour le contrarier, mais pour lui manifester, au contraire, les sentiments d'amitié que l'Empereur lui porte. — Il se défend de l'intention d'avoir voulu lui persuader la moindre chose contre Dieu, la religion et son autorité; il proteste que rien ne pourra le détourner de le servir toute sa vie, et de regarder comme siennes les affaires du Roi. — Quelle que soit la réponse que le Roi donnera à l'archiduc, il sera satisfait. Seulement il le supplie de la faire rédiger de manière à ce que les Électeurs, à qui elle devra être communiquée, n'en conçoivent pas de la défiance. — Il pense que plus le Roi usera de clémence aux Pays-Bas, plus son service y gagnera. — Du reste, il s'appliquera à pourvoir, par tous les moyens possibles, aux entreprises qui seraient faites contre le Roi, etc. (1).

Liasse 660.

818. *Réponse du Roi catholique à ce que l'archiduc Charles, son cousin, lui a proposé, au nom de l'Empereur, donnée à Madrid, le 20 janvier 1569* (2). La visite de l'archiduc lui a été très-agréable, et il est bien persuadé que la commission qu'il a reçue de l'Empereur procède de l'amitié que S. M. lui porte. Aussi n'en a-t-il que plus regretté que cette venue de S. A. et cet office de S. M. I. aient eu pour objet des affaires d'une telle nature que, malgré le désir qu'il a de leur complaire, il ne puisse consentir à ce qu'on lui demande. — Jamais le Roi n'avait pensé qu'il dût justifier la conduite tenue par son gouvernement dans les Pays-Bas; loin de là : il se flattait qu'on l'aurait remercié de l'exemple qu'il a donné en cette occasion, et des mesures qui doivent servir à l'établissement et conservation de l'autorité des princes, autant qu'à l'obéissance des sujets. Aussi ne peut-il attribuer la démarche

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXCI.

(2) La pièce ne porte pas de date; mais on lit au dos, de la main du secrétaire Çayas : *La respuesta que S. M. dió al archiduque Carlos, en Madrid, dia de San Sebastian, á las quatro de la tarde, xx de enero 1569, sobre las cosas de Flandes y del principe d'Oranges.*

Tisnacq et Hopperus avaient rédigé un projet de réponse dont les ministres espagnols ne firent pas usage. C'est ce qui résulte des pièces existantes dans la liasse n° 662.

La réponse du Roi est textuellement insérée dans la *Historia de Felipe II*, de Cabrera, liv. VIII, p. 578-592.

de l'Empereur et des Électeurs et princes de l'Empire qu'aux faux rapports que leur ont faits ses rebelles et leurs adhérents. — Tout en reconnaissant que les représentations de l'Empereur ont été dictées par l'intérêt que S. M. lui porte, ainsi que par sa sollicitude pour le bien public de la chrétienté et la paix de l'Empire, le Roi ne peut admettre qu'en vertu des traités qui ont érigé les Pays-Bas en cercle de l'Empire, il soit obligé à observer les lois, ordonnances et recez des diètes impériales. — Toujours d'ailleurs il sera prêt à rendre raison de ses desseins à l'Empereur, comme à son véritable frère et à un prince si prudent; mais il ne saurait se considérer comme y étant obligé, sans porter atteinte à son autorité royale. — Après ces observations générales, le Roi fait une réponse circonstanciée aux points de l'instruction de l'archiduc qui concernent la religion, le châtimeut infligé aux chefs des rebelles, les changements introduits dans le gouvernement des Pays-Bas, les gens de guerre espagnols qui y ont été envoyés, le prince d'Orange. — Sur la religion, il dit que, depuis son avènement à la couronne, sa principale sollicitude a été de maintenir dans tous ses États la foi catholique; que jamais il n'admettra, en cette matière, de transactions, ni de lois que la sainte Église romaine réprouverait, puisqu'à elle seule il appartient de déterminer ce qui doit être observé par les fidèles; que cela seulement est et sera toujours vrai, juste et saint. L'expérience montre d'ailleurs combien la dissimulation est dangereuse à cet égard, et qu'elle a été la source du misérable état où la religion se trouve. Les circonstances du temps, que S. M. I. invoque, ne paraissent pas au Roi de nature à devoir modifier ses résolutions: l'exemple des autres pays prouve que l'intérêt de l'État se lie tellement au maintien de la religion, que ni l'autorité des princes, ni la concorde entre les sujets, ni la paix publique, ne peuvent subsister avec deux religions différentes. — En ce qui concerne le mode qui a été suivi dans le châtimeut des rebelles, le Roi trouve qu'il n'a pas usé de rigueur, mais qu'il a fait preuve, au contraire, de beaucoup de clémence et de piété (1), puisque les chefs principaux de la conjuration ont seuls été punis. — Il nie qu'il ait été fait des changements dans le gouvernement des Pays-Bas, ou dans les lois, placards, statuts qui régissent ces provinces, ou dans les tribunaux, magistrats, conseils

(1) ... *Se hallará aver usado S. M. Católica no de rigor (como se le imputa), sino de mucha clemencia é piedad...*

et autres officiers. S'il a nommé le duc d'Albe son lieutenant, gouverneur et capitaine général, c'est qu'il a reconnu en lui les qualités que ce poste exigeait : toujours il a dépendu du souverain de le confier à qui il le trouvait bon. — L'envoi de troupes espagnoles aux Pays-Bas était indispensable pour la pacification de ces provinces, pour le châtement des rebelles et pour la sûreté du pays. Ces troupes, d'ailleurs, n'ont commis aucune offense contre les princes de l'Empire, ni leurs sujets. Aussi le Roi entend-il continuer de s'en servir, tant qu'il en aura besoin. — Quant au prince d'Orange, dont la cause paraît avoir été le principal motif de cette ambassade, et dans l'intérêt de qui on insiste tant, ses crimes et délits sont si notoires, qu'il est impossible qu'on essaye de le justifier. C'est lui, en effet, qui est le principal auteur des ligue, conjurations, tumultes et séditions qui ont eu lieu aux Pays-Bas; c'est à lui que doivent être imputés tous les maux, dommages, vols, sacrilèges, violations de temples et méfaits dont ces provinces ont été le théâtre. Non content de cela, il s'est efforcé d'exciter la haine de quelques princes de l'Empire contre le Roi; il a levé une armée et envahi les États du Roi. Des crimes aussi énormes ferment la voie à toute clémence. Quelque égard que le Roi ait donc pour l'intercession de l'Empereur et des princes de l'Empire, quelque désir qu'il ait de les satisfaire, il ne saurait condescendre à ce qui lui est demandé relativement audit prince. Et, en ce qui concerne une trêve ou suspension d'armes entre lui et le duc d'Albe, S. M. I. doit considérer la différence qu'il y a entre un prince et ses vassaux rebelles, et combien le traité proposé serait indécent et contraire à la réputation du Roi. — Le Roi discute ensuite ce qui est dit, dans l'instruction de l'archiduc, sur les troubles et l'inquiétude qu'engendrent dans l'Empire les affaires des Pays-Bas; sur les soupçons, conçus par quelques princes, que l'Empereur aurait donné son aveu au système mis en pratique dans le gouvernement de ces provinces; sur les suites fâcheuses que l'application de ce système a eues et peut avoir encore pour le Roi; sur la défiance et le mécontentement qu'il a fait naître chez plusieurs princes de l'Empire, et sur le dessein qu'auraient ceux-ci d'empêcher qu'à l'avenir le Roi se servît de gens de guerre allemands; sur l'obligation où pourrait se trouver l'Empereur d'agir contre lui, en vertu des devoirs que lui impose la dignité impériale; enfin sur les maux que les Pays-Bas ont soufferts et souffriront encore par suite de la guerre.

Liasse 662.

819. *Mémoire particulier au sérénissime archiduc (Charles) de ce que S. M. C., outre le contenu de la réponse générale, l'a prié de dire de sa part à l'Empereur, son frère, et qui doit être pour S. M. seule, comme Son Altesse en a été avertie verbalement, sans date (20 janvier 1569).* Le Roi ne se serait jamais persuadé et n'aurait cru possible que le prince d'Orange, avec l'intention de prendre les armes et d'envahir les États de son seigneur naturel, eût pu rassembler une armée en Allemagne; qu'il eût été aidé, dans cette intention, par des princes, villes et particuliers de l'Empire, et que l'autorité de S. M. I. n'eût pu suffire à y mettre obstacle. — Quoiqu'il soit bien satisfait de S. M. I., il ne peut laisser de regretter qu'elle n'ait pas interposé son autorité, comme il aurait convenu, pour empêcher ledit prince de donner suite à ses mauvais desseins. — Il a été de même peiné de voir que des ambassadeurs ont été envoyés au prince sur un pied d'égalité avec le duc d'Albe, et qu'on a fait en sa faveur une démonstration telle que la venue à Madrid d'un personnage aussi considérable que l'archiduc. — Mais ce qui lui cause surtout un vif chagrin, c'est que S. M. I. ait voulu le persuader de procéder, dans les matières religieuses, avec douceur et dissimulation, à l'exemple de ce qui s'est fait en d'autres pays : car elle doit savoir qu'aucun respect humain, aucune considération d'État, aucune chose enfin de ce monde ne pourrait jamais le faire dévier, d'un seul pas, du chemin qu'il suit et entend suivre toujours dans ces matières, et avec tant de fermeté, que non-seulement, il n'accueillera pas de conseil ni de suggestion en sens contraire, mais encore qu'il les recevra avec déplaisir (1). — Il a remarqué les termes dans lesquels S. M. I., en l'instruction que l'archiduc lui a communiquée, parle de l'union des Pays-Bas avec l'Empire : si S. M. veut s'en faire bien informer, elle reconnaîtra que cette union n'a eu lieu que pour les effets qui ont été exprimés dans la transaction d'Augsbourg, et que, hors de ceux-ci, la souveraineté du Roi est entière et sauve, sans qu'il soit soumis à

(1) ... *Que ningún humano respecto, ni consideracion de Estado, ni todo lo que en este mundo se le puede representar ni aventurar, le desviará ni apartará jamás en un solo punto del camino que en esta materia de religion, y en el proceder en ella en sus reynos y Estados, ha tenido y entienda tener y conservar perpetuamente, y con tanta firmeza y constancia, que no solo no admitirá consejo ni persuasion que á esto contradiga, pero ni lo puede en manera alguna oyr ni tener á bien que en tal caso se le aconseje.*

d'autres lois ni conditions, ni aux recez des diètes, ni que ses vassaux puissent recourir à l'Empire, surtout en ce qui concerne la religion. — Quoiqu'il soit bien convaincu que tout ce que S. M. I. lui a fait représenter et conseiller procède du véritable amour que, comme si bon frère, S. M. lui porte, cependant il lui a paru que les termes de l'instruction de l'archiduc excédaient les limites d'un conseil et d'une suggestion amicale, et qu'ils allaient jusqu'à la menace : il s'en est étonné, car, avec des princes tels que lui, de pareils moyens ne sauraient avoir de succès. — Le mémoire se termine par des considérations sur l'intérêt qu'ont l'Empereur et le Roi à rester étroitement unis (1).

Liasse 659.

820. *Réplique de l'archiduc Charles à la réponse générale du Roi, remise à S. M. le 23 janvier 1569.* Il commence par s'excuser de la nécessité où il se trouve, d'après les ordres de l'Empereur, d'insister sur les points qu'il a représentés précédemment. — Il proteste que tout ce que Sa Majesté Impériale a fait touchant les affaires des Pays-Bas a eu sa source dans l'amour sincère et fraternel qu'elle porte à S. M. C., et dans son désir d'être utile au Roi et à ses fidèles sujets. — Il regrette que les remontrances de l'Empereur n'aient pas été mieux accueillies. — Quoique S. M. I. connaisse parfaitement la bonté, la piété et la justice du Roi, elle ne voit pas, et les Electeurs, princes et autres ordres de l'Empire voient moins encore, comment se peut justifier ce qui s'est passé aux Pays-Bas, et il y a beaucoup de personnes qui en accuseront le Roi lui-même, jusqu'à ce qu'il ait ordonné qu'on cesse de mettre à mort tant de pauvres gens, et qu'on châtie, conformément à la constitution et à la paix de religion de l'Empire, ceux qui se sont écartés de la religion catholique. — Il pense que les états de l'Empire seront peu disposés à admettre, comme on l'allègue dans la réponse, que les Pays-Bas soient indépendants dudit Empire, excepté dans les points expressément énoncés au traité d'Augsbourg; et ils le nieront même absolument en ce qui concerne la Gueldre, la Frise et quelques autres provinces. — Il rappelle que lorsque, en 1555, les empereurs Charles V et Ferdinand I^{er} établirent en Allemagne la paix de religion, des ambassadeurs des Pays-Bas assistèrent à cette capitulation, et il croit que les princes allemands en tireront la conséquence que cette paix est applicable auxdites pro-

(1) Voyez le texte de ce mémoire dans la *Correspondance*, n° CC.

vines. — Il fait observer que, sans la paix de religion, le catholicisme aurait péri en Allemagne. — Il se plaint de la rigueur odieuse et outrée avec laquelle on a procédé aux Pays-Bas contre ceux qui étaient prévenus de rébellion : jamais, ou du moins très-rarement, il ne s'est vu en Allemagne que des personnages illustres aient été condamnés à mort, si graves que fussent leurs délits : ces mesures rigoureuses excitent d'autant plus de plaintes, que ceux qu'on a exécutés ont été condamnés par des juges très-suspects, et malgré toutes les exceptions qu'ils avaient proposées. — L'archiduc remet sous les yeux du Roi ce que contenait son instruction sur l'opinion de l'Allemagne relativement à la manière dont sont gouvernés les Pays-Bas. — Il se plaint que des soldats espagnols soient entretenus dans ces provinces. — Quant au prince d'Orange, l'archiduc aurait bien voulu n'en plus rien dire : mais les ordres de l'Empereur ne lui permettent pas de se taire. Il prie le Roi de ne point dédaigner les prières de tant d'intercesseurs, tels que S. M. I., les Électeurs et les princes de l'Empire. L'arrangement proposé peut se faire sans que l'honneur, la dignité et la réputation du Roi en souffrent : plus tard, il pourrait rencontrer de nouvelles difficultés, car déjà on commence à parler en Allemagne d'une guerre commune à tout l'Empire; si cette menace se réalisait, le Roi peut considérer les dangers qui en résulteraient pour lui. — L'archiduc dit que l'exaspération des Allemands croît de jour en jour, et que l'Empereur, quoiqu'il fasse tout ce qui dépend de lui pour calmer les esprits, ne voit pas comment il pourrait se dispenser de faire cause commune avec les Électeurs et les princes de l'Empire, s'il était requis par eux de remettre les Pays-Bas en leur état de liberté. — Comme on pourrait chercher à persuader au Roi que les forces de l'Allemagne sont peu redoutables, l'archiduc lui rappelle ce qui arriva à l'empereur Charles V dans la guerre de Smalkalde, et les dangers que lui fit courir, en 1552, un seul Électeur. — Il lui fait remarquer que ceux qui pensent qu'on peut gouverner la Flandre comme l'Italie et l'Espagne s'abusent grandement, et que l'empereur Charles V le savait bien, lui qui ne voulut jamais suivre les conseils de ceux qui l'engageaient à y établir une pareille forme de gouvernement. — Il termine en demandant que le Roi change promptement le gouvernement de ces provinces, et leur restitue leurs anciens privilèges (1).

(1) Voy. le texte de cette réplique dans la *Correspondance*, n° CCI.

(Le Roi répondit qu'il avait si bien justifié dans sa réponse les actes de son gouvernement, qu'il n'avait rien à y ajouter; qu'il se persuadait que l'Empereur, après l'avoir vue, en serait entièrement satisfait, et que, par son moyen, les autres princes le seraient aussi.) (*Trad. esp. du latin.*)

Liasse 662.

821. *Réponse de l'archiduc Charles au mémorial particulier du Roi, remise à S. M., le 23 janvier 1569.* Il s'attache à justifier la conduite de l'Empereur dans les troubles des Pays-Bas, et les motifs qui ont engagé S. M. I. à l'envoyer à Madrid. — Cette pièce ne contient rien de notable qui ne se trouve déjà dans l'instruction. (*Trad. esp. du latin.*)

Liasse 662.

822. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 30 janvier 1569.* Il lui recommande de nouveau Juan de Vargas, sans l'aide de qui il n'aurait pu rien faire. Il désirerait que le Roi le nommât du conseil royal.

Liasse 541.

823. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 30 janvier 1569.* Il lui envoie un placard que la marquise de Berghes (1) fit publier dans sa terre, au temps des troubles, et qu'elle révoqua depuis. Cette dame est regardée comme une des bonnes chrétiennes (2) de ce pays : c'est pourquoi il n'a pas fait procéder contre elle.

Liasse 541.

824. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 31 janvier 1569.* Il lui propose des récompenses pour les seigneurs et gentilshommes des Pays-Bas qui se sont montrés dévoués à ses intérêts. « Le président Viglius, dit-il, » a été très-inquiet (3) de ce que V. M. n'a paru être satisfaite ni de lui, ni de ses » services; et véritablement je dois déclarer qu'il sert bien et avec zèle. Il avait » toujours pensé que, si la duchesse de Parme ne traitait point les affaires avec » lui, ç'avait été par ordre de V. M. Moi, je les traite toutes avec lui, et, jusqu'à

(1) Marie de Lannoy, veuve de Jean, marquis de Berghes, comte de Walhain, chevalier de la Toison d'Or, lieutenant, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, décédé à Madrid le 21 mai 1567. (Voy. le tome I, p. 537 et 540.)

(2) *Una de las buenas christianas.*

(3) *Temeroso.*

» présent, je le trouve en tout intègre et zélé (1). Il est le répertoire vivant (2) » d'ici. Par ces motifs, il me paraîtrait convenable que V. M. lui accordât une » gratification (*ayuda de costa*) pour le collège qu'il est occupé de fonder à » Louvain, et dont l'érection est véritablement une bonne œuvre. »

Liasse 544.

825. *Lettre autographe du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 31 janvier 1569.* Il lui recommande, pour quelques mercedes, son secrétaire Albornoz, qui, dit-il, n'emportera point des Pays-Bas quatre-vingt mille ducats, comme Armenteros. — Il sollicite aussi une gratification pour Alonso de Ulloa (3).

Liasse 544.

826. *Lettre du cardinal de Granvelle à l'évêque de Liège* (Gérard de Groesbeck), *écrite de Rome, le 17 février 1569.* Quoique éloigné des Pays-Bas, il voit, avec la même douleur que ceux qui y sont, les calamités de ces provinces. — Le mal que le prince d'Orange a fait au pays de Liège lui a aussi causé une peine infinie, et Sa Sainteté y a pris également part. — Ce mal eût été encore plus grand, si le prince fût entré dans Liège. — Granvelle assure l'évêque de son dévouement. — Il l'engage à ne pas laisser échapper l'occasion, qu'il a à présent, d'accommoder ses affaires, et d'assurer le repos de son église (4). (*Franc.*)

Secrétaireries provinciales, registre n° 2532, fol. 177 v°.

827. *Lettre du cardinal de Granvelle au seigneur Antonio de Tassis, maître des postes du Roi à Anvers, écrite de Rome, le 17 février 1569.* Il n'est pas à craindre que le prince d'Orange songe à lever une nouvelle armée; et, quand il le voudrait, il n'en aurait le pouvoir, ayant perdu crédit et réputation partout. — Malgré les démarches de l'archiduc Charles en Espagne, il ne paraît pas qu'il puisse réussir à arranger l'affaire du prince; mais aussi ce dernier ne

(1) *Entero y bueno.*

(2) *Registro.*

(3) Il s'agit vraisemblablement ici de l'auteur des *Commentarios de la guerra de Flandes*, publiés en 1568. Les éloges qu'Ulloa donne, dans ce livre, au duc d'Albe, expliquent suffisamment la recommandation adressée en sa faveur à Philippe II.

(4) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCII.

s'est pas conduit, tant avant qu'après le départ de l'archiduc, de manière à adoucir le juste courroux du Roi (1). (*Franç.*)

Secrétaireries provinciales, registre n° 2532, fol. 177.

828. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 18 février 1569.*

D'après les lettres que lui ont écrites le cardinal de Granvelle et don Juan de Cúñiga, il ne peut approuver le point des instructions de Delgadillo, qui concerne la nomination de prévôts pour administrer les abbayes d'Afflighem, de Saint-Bernard et de Tongerlo. — Le cardinal de Granvelle est si opposé à cette mesure, qu'il préférerait de se démettre de son archevêché. — Quant à l'incorporation desdites abbayes à l'archevêché de Malines et aux évêchés d'Anvers et de Bois-le-Duc, il faut la poursuivre auprès du pape, avec toute la diligence possible. Le Roi écrit en ce sens aux deux ministres, et le duc devra leur en écrire de même. — Après avoir exprimé au duc son désir de voir remplir la place de président au parlement de Dôle, le Roi termine ainsi : « Je désirerais également que nous traitassions du pardon général. Il me paraît qu'il est temps de l'accorder; et, quoique Hopperus m'ait dit avoir reçu avis que Viglius a l'ordre de vous d'en préparer la minute, si, quand cette lettre vous parviendra, elle n'était pas dressée encore, vous en presseriez la rédaction, et vous me l'enverriez avec votre opinion, le plus tôt possible, parce qu'il importe, pour le repos de ces États, de leur faire cette grâce, même pour l'utilité qu'on en retirera, et qui, comme le dit Granvelle, sera bien supérieure au produit des confiscations. Ce sera d'ailleurs un moyen d'apaiser les Allemands, qui sont dans l'opinion que je veux dépouiller les naturels du pays de leurs biens, pour les donner aux Espagnols. »

Liasse 542.

829. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 18 février 1569.*

Il approuve la saisie, que le duc a fait faire, des biens et des personnes des Anglais. — Il a donné les mêmes ordres dans ses royaumes d'Espagne. — Il approuve aussi l'envoi du conseiller d'Assonleville en Angleterre.

Liasse 542.

830. *Lettre du cardinal de Granvelle au seigneur Leonardo de Tassis, maître général des postes du Roi à Bruxelles, écrite de Rome, le 18 février*

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCIII.

1569. Il espère que le pardon général ne tardera point à être publié aux Pays-Bas; à son avis, il eût dû l'être depuis longtemps. — Le prince d'Orange est en Allemagne. Ses gens se séparent, après avoir fait mille maux aux terres de l'Empire. — Il y a apparence que, cette année, les Pays-Bas n'auront à craindre ni du côté de la France, ni du côté de l'Allemagne. — Le duc des Deux-Ponts n'a jusqu'ici pu rassembler ses gens : il est malade à Heidelberg. Ce ne serait pas grand dommage, si Dieu l'appelait à lui. — On écrit d'Espagne que l'archiduc Charles n'obtiendra rien pour le prince d'Orange. — Si maintenant le roi très-chrétien veut, il lui sera aisé de venir à bout de ses rebelles; Sa Sainteté se dispose à lui envoyer le secours qu'il a demandé. — Granvelle termine en avertissant le maître général des postes que non-seulement les marchands, mais tous les ministres, font de grandes plaintes du peu de diligence des *bougettes* (1), lesquelles demeurent ordinairement un mois en chemin, de Bruxelles à Rome. Il sait bien que le trésor lui doit beaucoup : mais il ne l'en engage pas moins à prendre des mesures pour que le service se fasse mieux, « car aultrement, lui dit-il, je crains fort que les réformateurs n'y mettent la main...; » et vous sçavez qu'il y a toujours eu gens qui vous portent envie de cest » office... (2). » (Franc.)

Secrétaireries provinciales, registre n° 2332, fol. 178 v°.

831. *Lettre de Gabrio de Serbeloni au Roi, écrite de Bruxelles, le 19 février 1569.* Il lui donne de nouveaux détails sur les ouvrages de la citadelle d'Anvers, et lui dit qu'il a été remplacé, dans la garde de cette forteresse, par Sancho d'Avila. — Il attend les ordres du duc d'Albe, pour se rendre en Zélande et en Hollande, afin d'examiner les forteresses de ces deux provinces, et de juger des travaux qu'elles exigent (3). (Ital.)

Liasse 538.

832. *Lettre du cardinal de Granvelle à M. de Grobbendoncq* (Gaspar Schetz), *trésorier général des finances du Roi, écrite de Rome, le 19 février 1569.* Il déplore l'exécution qui a été faite du seigneur de Straelen (4). — Il a

(1) Petit sac de cuir que les estafettes portaient à l'açon ou sur la croupe.

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCIV.

(3) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCV.

(4) Antoine Van Straelen, après son arrestation par le comte Albéric de Lodron (Voy. tome I,